REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **21 septembre 2017**

Compte rendu affiché le **27 septembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **15 septembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Jacques ARCHER**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Fatma FARTAS à Muriel LECERF, Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ, Antoinette ATTO à Pierre DUSSURGEY, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Ahmed CHEKHAB, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

17.09.0807
Modification de la délibération n° 16.06.0575 relative à la garantie d'emprunt accordée à ADOMA pour l'acquisition en VEFA de 64 logements pour la résidence sociale "Coeur de Soie" 22 avenue des Canuts

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 25 SEP. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 7

RAPPORT DE MADAME SYRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 16.06.0575, adoptée lors du Conseil municipal du 23 juin 2016, la Ville a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 15%, à la société ADOMA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de **1 597 438 €** destinés à l'acquisition en VEFA de 64 logements pour la résidence sociale « Cœur de Soie » - 22 avenue des Canuts à Vaulx-en-Velin.

Ce programme correspond à la seconde tranche de reconstitution de l'offre du foyer de travailleurs migrants du « Mas du Taureau » dont la démolition était inscrite dans le cadre de l'ANRU 1.

Or, la Ville a commis une erreur d'écriture concernant deux caractéristiques de ces prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

- La modalité de révision :

Cette dernière est de nature « SR » c'est-à-dire « simple révisabilité » et non « DL » c'est-à-dire « double révisabilité limitée » comme indiqué dans la délibération du 23 juin 2016.

- La durée du différé d'amortissement :

Cette mention faisait défaut dans la délibération du 23 juin 2016. Elle est de 12 mois.

Ainsi, les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Acquisition en VEFA de 64 logements PLAI – 22 avenue des Canuts		
Type de prêt	**PLAI**	**PLAI FONCIER**
Montant	927 557€	669 881 €
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	Annuelle	
Index	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **-0.2%.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt **-0.2%.** Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Durée du différé d'amortissement	12 mois	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)	
Modalité de révision	Simple révisabilité (SR)	
Taux de progressivité des échéances	0%	
Garanties	Métropole de Lyon : 85%) soit 788 423.45 € Ville de Vaulx-en-Velin : 15% soit 139 133.55 €	Métropole de Lyon : 85%) soit 569 398.85 € Ville de Vaulx-en-Velin : 15% soit 100 482.15 €

Aussi, il convient de modifier partiellement la délibération prise le 23 juin 2016.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le rapport présenté ;

- De supprimer l'article 2 de la délibération prise le 23 juin 2016 relatif aux caractéristiques des deux prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- De le remplacer par les caractéristiques des deux prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations énoncées dans la présente délibération ;

- De considérer les autres articles de la délibération conformes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 32
Votes Contre : 4
Abstention :

- Approuve le rapport présenté ;

- Décide de supprimer l'article 2 de la délibération prise le 23 juin 2016 relatif aux caractéristiques des deux prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations ;

- Décide de remplacer par les caractéristiques des deux prêts PLAI consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations énoncées dans la présente délibération ;

- Considère les autres articles de la délibération conformes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY